

Modifications aux règlements généraux de la Fondation du CPSQ

Assemblée générale du 20 juin 2023

Adoption du Règlement No 2023-1 modifiant le nombre d'administrateurs

# Art.	Libellé actuel	Libellé proposé
#22	<p>Article 22 <u>Composition :</u></p> <p>Le conseil d'administration se compose de neuf (9) administrateurs élus par les membres de l'assemblée générale annuelle.</p>	<p>Article 22 <u>Composition</u></p> <p>Le conseil d'administration se compose de sept (7) administrateurs élus par les membres de l'assemblée générale annuelle.</p>